Contenu à fournir – Page informative générale – Distributeur

**Préambule**

* Les informations relatives au Fonds social de l’eau ont été mises à jour afin d'assurer une communication harmonisée sur les sites internet des différents distributeurs d’eau. Ce contenu renvoie vers une page explicative, fixe et hébergée sur votre propre site.
* *En bleu : notes et consignes à suivre.*

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

*Cover (à intégrer)*

Une image contenant texte, capture d’écran, dessin humoristique, graphisme

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

**Des difficultés à payer votre facture d’eau ? Le Fonds social de l’eau (FSE) peut vous aider.**

**À certains moments de la vie, chacun d'entre nous peut rencontrer des problèmes d’argent. L’accès à l’eau est un bien essentiel de notre quotidien. Pour vous aider à traverser cette période, vous pouvez solliciter l’aide du Fonds Social de l’Eau, si la nôtre n’est pas suffisante.**

### **C’est quoi le Fonds Social de l’Eau ?**

Le Fonds Social de l’Eau est une enveloppe d’argent disponible qui vient en aide aux personnes en difficulté face au paiement de la facture d’eau. Il existe grâce à une petite contribution que chaque citoyen réalise via sa propre facture d’eau. Cette contribution est de l’ordre de 3 centimes par m3 consommé. En 2024, plus de 7 800 ménages ont bénéficié de cette aide.

Le Fonds Social de l’Eau entre en compte dans un deuxième temps. Avant d’y faire appel, la personne en difficulté peut toujours nous contacter. Nous pouvons proposer, dans un premier temps, un étalement de paiement sans frais supplémentaires. Lorsque cette solution n’est pas suffisante, le Fonds Social de l’Eau peut alors être sollicité.

### **Vers qui me tourner pour demander le Fonds Social de l’Eau ?**

**Une aide pour votre facture, mais pas que !**

Le Fonds Social de l’Eau permet également de financer des travaux visant à réduire la consommation d’eau. Il fait alors appel au Fonds d’Amélioration Technique (FAT). Il peut s’agir d’une réparation en cas de fuite ou de l’installation d’équipements plus économes dans votre logement.

💡 **Important** : Le FAT n’intervient pas à la place du propriétaire dans le cas d’un logement loué. Le propriétaire a le devoir d’entretenir et de réparer le bien mis en location.

Vous pouvez faire appel au Fonds Social de l’Eau si :

* Vous êtes une **personne physique** (et non une entreprise)
* Vous habitez **en Wallonie** (hors Communauté germanophone)
* Vous êtes **locataire** (titulaire du compteur ou non) ou **propriétaire**, **bénéficiaire de l’aide sociale ou non**
* Vous avez des difficultés pour payer la facture d’eau de **votre logement principal**

Petite précision : vous ne devez pas être bénéficiaire de l’aide sociale pour adresser une demande.

Contactez les équipes du CPAS de votre commune. Elles analyseront votre situation sociale et financière pour évaluer si vous pouvez bénéficier d’une aide. La démarche est gratuite, ouverte à tous et couverte par le secret professionnel.

*Intégrer les contacts utiles*

**Quels documents dois-je fournir ?**

* Le dernier relevé d’index du compteur d’eau. Le fonds ne peut pas intervenir si votre index a été estimé. Dans ce cas, il est essentiel de relever votre index au moment où vous introduisez une demande d’aide.
* La facture d’eau intermédiaire ou le décompte annuel.
* Votre numéro de client auprès de votre distributeur d’eau (mentionné sur vos factures).
* Tous les documents qui vont vous être demandés pour établir votre situation financière : justificatif des ressources, avertissement-extrait de rôle…

Des questions ? Consultez la FAQ *(lien vers le fichier pdf de la FAQ)*